

Viseca Card Services SA
Hagenholzstrasse 56
Case postale 7007
8050 Zurich

viseca.ch

P.P. CH-8005 Zürich

5868



Zurich, le 06 septembre 2024

A partir du 1^{er} novembre 2024, le retrait d'espèces sera débité sur la facture de la carte de crédit.

Monsieur,

Vous avez activé la fonction de débit direct de votre carte de crédit auprès de votre banque. Jusqu'à présent, les retraits d'espèces au bancomat étaient directement débités de votre compte bancaire. Cette modalité changera à partir du 1^{er} novembre 2024: le montant retiré sera dès lors débité de votre carte de crédit. Vous trouverez ci-après les principales informations à ce sujet.

Qu'est-ce qui change? Le 31 octobre 2024, nous mettrons fin à la fonction de débit direct. Autrement dit, à compter de cette date, vos retraits d'espèces seront débités de votre carte de crédit. Ces derniers seront décomptés sur votre facture mensuelle. Si vous souhaitez continuer à retirer des espèces directement débitées de votre compte bancaire, nous vous invitons à utiliser une autre carte de votre banque au bancomat.

Combien coûte un retrait d'espèces par carte de crédit? Les frais s'élèvent à 4% du montant retiré ou à un minimum de CHF 10.-.

Qu'en est-il des cartes supplémentaires? Si vous disposez de cartes supplémentaires, nous vous prions de bien vouloir informer leurs titulaires de ces modifications.

Par ailleurs, si vous souhaitez **contrôler** vos **transactions en temps réel**, nous vous recommandons notre service numérique one: vous gardez ainsi à tout moment une vue d'ensemble de vos finances. Vous trouverez des informations à ce sujet sur one-digitalservice.ch

Merci de votre fidélité!

Meilleures salutations
Viseca Card Services SA